

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE MENTHONNEX-EN-BORNES DU 14 MAI 2018 A 19 H 30

Le quatorze mai deux mil dix huit

Le Conseil Municipal de la Commune de MENTHONNEX-EN-BORNES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Guy DEMOLIS, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Nombre de Conseillers Municipaux présents : 12

Nombre de Conseillers Municipaux absents ou excusés : 3

Date de convocation : 30 avril 2018

Présents : Mmes et MM. Guy DEMOLIS, Bernard SAILLANT, Sébastien PACCARD, Serge CHAMOT, Olivier CHAMOT, Serge RAGAZZONI, Emmanuel TISSOT, Dominique CARRIER, Sandrine BOCHET, Nathalie HENRY, Jean-Claude CHARTRES, Mickaël BAF COP

Absents excusés : Mmes Magali STEICHEN, Rachel TERRY, Jocelyne BORNE

Secrétaire de séance : M. Olivier CHAMOT

1/ TRAVAUX

Le maire et M. Serge CHAMOT, l'adjoint en charge de la voirie et des réseaux font le point sur l'avancement du chantier du Murger en soulignant les difficultés rencontrées pour achever l'exécution des réseaux secs (électriques, téléphoniques, éclairage public).

Concernant l'appel d'offres pour le revêtement de la voirie, 5 entreprises ont répondu à la consultation (Colas, Eurovia, Siorat, Aravis Enrobage et Fillière Enrobage).

Il est décidé d'attribuer le marché à l'entreprise la mieux placée économiquement, à savoir Colas pour un montant de 104.054,60 €.

Les travaux devraient être exécutés courant juillet.

L'assemblée est informée de la réalisation par l'entreprise TP des Bornes, assistée du cantonnier, du terrain de pétanque près de l'agorespace et d'un parking à l'entrée nord du Plateau des Bornes (Vers la Grange).

Le curage et le débroussaillage des fossés seront également effectués dans les prochaines semaines.

2/ PERSONNEL TECHNIQUE

Le cantonnier Didier DEMOLIS fait valoir ses droits à la retraite fin juillet.

Compte tenu de la vétusté du matériel et de l'embauche d'un agent d'entretien polyvalent (Olivier CIZERON), il est décidé de ne pas le remplacer et de confier le travail qui lui était dévolu (voirie, réseaux, déneigement, espaces verts) au secteur privé.

3/ RENOVATION ENERGETIQUE, MISE EN CONFORMITE ET AGRANDISSEMENT DE LA SALLE POLYVALENTE

Monsieur Sébastien PACCARD, l'Adjoint en charge du projet livre les résultats sommaires de l'appel d'offres.

L'attribution définitive sera notifiée dès que le maître d'œuvre aura précisément analysé toutes les offres, voir renégocié les offres infructueuses.

La consultation définitive sera actée au prochain municipal.

4/ DEFENSE INCENDIE

Convention d'entretien d'appareillages publics de défense incendie

Le maire rappelle aux membres que l'organisation de la défense incendie et l'entretien des dispositifs permettant cette défense sont placés sous la responsabilité des communes et sont à la charge de ces dernières.

La défense incendie des communes est assurée pour partie par des poteaux incendie raccordés au réseau d'eau potable. La Communauté de Communes du Pays de Cruseilles assumant la compétence eau, est maître d'ouvrage de toute intervention sur ce réseau.

L'entretien des dispositifs concerne prioritairement les poteaux incendie, qui nécessitent annuellement un contrôle du fonctionnement et du respect des caractéristiques techniques demandées par le SDIS (débit, pression).

Pour permettre à la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles d'assurer cet entretien, une convention doit être établie entre la commune et la communauté de communes.

Un modèle de convention est présenté, qui établit notamment les prestations d'entretien à réaliser et le coût du service (150€/ an par poteau soit sur Menthonnex 17 poteaux, ce qui fait un total de 2250 €).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve les termes de la convention et charge le maire de la signer.

5/ ASSAINISSEMENT

- Collectif

Le maire rappelle que la CCPC souhaite achever le réseau d'assainissement collectif du secteur de Mollesullaz au Chef-Lieu qui permettrait de raccorder une quinzaine de logements à la STEP de Morges (dont l'immeuble de Haute-Savoie Habitat ; Chez Dublet).

Ce projet est en stand bail depuis plusieurs années, du fait de l'obstination d'une famille de riverains à refuser une servitude de passage.

En conséquence, le conseil communautaire de la CCPC a décidé, à l'unanimité, de recourir à une DUP (Déclaration d'Utilité Publique). Le bureau SAFACT est chargé de l'élaboration du dossier et les travaux ont été budgétés par la CCPC.

- assainissement autonome

Il est rappelé qu'à l'exception du chef-lieu où la plupart des logements sont raccordés à l'assainissement collectif, les hameaux sont soumis à la réglementation de l'assainissement non collectif dont la compétence est dévolue pour peu de temps encore (2020) à la commune.

Le Conseil municipal ayant confié la mission de contrôle au Cabinet NICOT, il est proposé d'actualiser les honoraires du prestataire conformément à la révision annuelle des prix prévue dans la convention.

Ainsi le tarif des redevances réalisées à compter du 1^{er} avril 2018 est fixé ainsi :

| | |
|--|-------------|
| - Mission de contrôle « Lotissement » | 184.00 € HT |
| - Mission de contrôle avant réhabilitation | 184.00 € HT |
| - Mission de contrôle avant travaux | 184.00 € HT |
| - Mission de contrôle après travaux | 92.00 € HT |
| - Edition d'avis sans déplacement (CU, DT, Vente...) | 34.00 € HT |
| - Contre visite | 92.00 € HT |
| - Contrôle avant vente réalisé à l'unité | 138.50 € HT |

- Contrôle avant-vente groupé à un autre contrôle 92.00€ HT

A noter que la commune refacture les honoraires à prix coutant.

6/ URBANISME

P.L.U

Suite au dépôt de bilan du bureau d'études chargé de l'élaboration du PLU (Agence des Territoires, Ange SARTORI), les formalités ont été accomplies auprès du liquidateur afin de pouvoir continuer l'élaboration de notre document d'urbanisme.

Dans un souci d'efficacité, il est proposé de contractualiser avec Marjorie LE DIOURON, la chargée d'études qui a suivi l'élaboration du projet et qui a créé avec 2 de ses anciens collègues une nouvelle structure dénommée TERRITOIRES-DEMAIN.

Autorisations d'urbanisme

L'adjoint en charge de l'urbanisme, Sébastien PACCARD, présente les dossiers en cours :

Permis de construire :

- M. Mme WAUTHIER Jean-Marc – 178 Route de Menthonnex pour la construction d'une annexe non accolée à l'habitation principale.

- M. GUILLAIN Benjamin et Mme DUTHEIL Elodie pour la construction d'une maison individuelle aux Margolliets

- Mme ROUSSEAU Sandrine – 372 Route des Petits Pierres pour la construction d'un garage et d'un préau.

Déclaration Préalable

- Commune de Menthonnex-en-Bornes pour la rénovation énergétique et mise en conformité d'accessibilité et extension de la salle polyvalente

- Mme DENIS Arielle – 1190 Route de La Rippaz pour l'aménagement d'une maison d'habitation.

7/ SCOLAIRE

L'Adjoint au scolaire Bernard SAILLANT fait part à l'assemblée d'une demande de subvention des écoles pour participer au financement d'une classe de découverte à AUTRANS.

Comme prévu lors du vote du budget, il est décidé de leur attribuer une subvention de 1500 €.

8/ PLATEAU DES BORNES

Nathalie HENRY et Emmanuel TISSOT font le compte-rendu des activités mises en oeuvre par le Conservatoire des Espaces Naturels (ASTERS) et la commune de Menthonnex-en-Bornes, sur le Plateau des Bornes comme l'installation de panneaux de sensibilisation sur la boucle de découverte du Plateau des Bornes, la gestion et l'acquisition de zones humides, la création d'un parking vers La Grange, l'installation d'un nouveau panneau à Mouille Marin et présentent le projet « Sentinelles » avec la création de plaquettes de sensibilisation.

9/ PROJET DE FERMETURE DE LA TRESORERIE DE CRUSEILLES

Le 26 février, le Directeur Départemental des Finances Publiques a présenté aux élus de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles, le projet de délocalisation de la trésorerie de Cruseilles à Saint Julien-en-Genevois.

Les élus du territoire sont dans la très grande majorité opposés à ce regroupement et craignent à l'instar de ce qui se passe pour les pièces d'identité et les cartes grises une

détérioration de la qualité du service public ainsi qu'un éloignement qui ne fera qu'ajouter des voitures au flot actuel et que dire des entreprises qui risquent de voir le délai de règlement de leurs factures s'allonger considérablement.

Le maire rappelle que le conseil municipal a délibéré défavorablement et qu'il s'associera avec ses collègues aux mouvements de protestations qui sont d'ores et déjà envisagés.

10/ PROBLEMES DE VOISINAGE

Le maire informe l'assemblée qu'il est fréquemment interpellé au sujet de la divagation des chiens ou d'aboiements intempestifs.

Il est rappelé que les propriétaires d'animaux ou ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre de jour comme de nuit, les mesures propres à préserver la tranquillité du voisinage et que la divagation des chiens est interdite en dehors de la propriété. Ils doivent obligatoirement être tenus en laisse ou en situation de rappel.

Il est aussi rappelé l'arrêté municipal réglementant les nuisances sonores et l'interdiction de faire du bruit tous les jours de 20H à 8H ainsi que les dimanches et jours fériés.

Enfin, il est rappelé que la destruction par le feu qui provoque de la fumée, des odeurs incommodantes et des allergies de type asthmatique est proscrite.

Il est vivement recommandé de pratiquer le compostage ou d'évacuer les déchets verts vers la plateforme communale aménagée « vers l'Épine » ; Pour tous renseignements complémentaires voir avec M. le Maire.

11/ INCIVILITES

M. Olivier CHAMOT, l'adjoint chargé du patrimoine relate le développement de nouvelles incivilités sur les bâtiments communaux en particulier dans les toilettes publiques.

En conséquence, il est décidé de fermer les WC publics la nuit.

L'attention du conseil municipal est également attirée sur les désordres de plus en plus fréquents sur les plateformes d'ordures ménagères où certains usagers font preuve d'indélicatesses en abandonnant toutes sortes d'ordures à proximité des containers.

Il est rappelé que les encombrants sont à emporter, impérativement, à la déchetterie située Route des Moulins à Cruseilles,.

12/ MANIFESTATIONS

- Dimanche 3 juin : balade gourmande sur le Plateau des Bornes organisée par AZHURE
- Vendredi 15 juin : organisation d'une journée de découverte du Plateau des Bornes et de sensibilisation des écoliers organisée par ASTERS
- Samedi 16 juin : Rallye Automobile des Bornes
- Vendredi 29 juin : Fêtes des écoles
- Samedi 30 juin : réalisation d'un chantier participatif et ludique sur l'arrachage du solidage sur les zones humides du Plateau des Bornes
- Samedi 21 juillet : Cyclo sportive Salève-Bornes-Glières

La prochaine réunion du conseil municipal est fixée au samedi 23 juin 2018 avec visite des chantiers et réception du personnel du communal.

La séance est levée à 22H30

Secrétaire de séance
Olivier CHAMOT

Le Maire
Guy DEMOLIS